

Le Service des Fabriques d'église vous informe

► RAPPEL : Invitation aux séances de formation 2020

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Chères fabriciennes,
Chers fabriciens,

C'est toujours avec un très grand plaisir que nous vous communiquons les dates des trois séances de formation à destination des Fabriques d'église qui auront lieu dans notre diocèse.

Les dates programmées sont les suivantes :

- **le samedi 18 janvier 2020 de 10h à 12h à CHARLEROI**
(Home Saint-Joseph, Petites sœurs des Pauvres, Chaussée de Namur 2A, 6061 Montignies-sur-Sambre)
- **le samedi 8 février 2020 de 10h à 12h à TOURNAI**
(Séminaire de Tournai, Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)
- **le mardi 18 février 2020 de 19h00 à 21h00 à MONS**
(UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons)

Au cours de ces formations, nous vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion du temporel des cultes reconnus ainsi que des sujets plus généraux...

Spécifiquement, la nouvelle loi sur le bail à ferme et ses implications vous seront présentées.

Si vous souhaitez que des thèmes particuliers soient abordés lors de ces formations, n'hésitez pas à vous manifester par mail à l'adresse sagep@evechetournai.be (avant le 31/12) afin de nous communiquer vos attentes.

Ces formations, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les Fabriques d'église afin de vous tenir à jour des informations essentielles, sont également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les fabriciens de votre région ainsi que les collaborateurs de l'Evêché et pour développer de futures collaborations fructueuses.

Au plaisir de vous y rencontrer

▮ Fabriques d'église et ASBL

▮ Formation des nouveaux Responsables d'Unités Pastorales

Loris Resinelli

Comme chaque année, l'équipe du SAGEP a eu l'occasion de se rassembler début novembre à la Maison Diocésaine de Mesvin pour partager une journée entière en compagnie des nouveaux Responsables d'Unités Pastorales afin de leur donner une formation sur les matières complexes du temporel du culte.

Cette année, nos « étudiants » toujours très attentifs et intéressés étaient au nombre de quatre : l'Abbé Philippe Pardonce, nouveau vice-doyen des paroisses de l'Unité Pastorale de Gerpennes, l'Abbé Augustin Olenga Yeta, nouveau vice-doyen des paroisses de l'Unité Pastorale de Tournai-Ouest, l'Abbé Serge Julien Tchinda, nouveau doyen de l'Unité Pastorale de Châtelet ainsi que l'Abbé Henri Batalie, administrateur provisoire des paroisses de l'Unité Pastorale de Fleurus.

Au long de cette journée, les membres du SAGEP ont pu, tour à tour, parler aux nouveaux responsables de sujets très différents : Fabriques d'églises, groupements de Fabriques, ASBL paroissiales, contrats de travail associatif, règles en matière de marchés publics et gestion du patrimoine religieux.

Nous leur souhaitons un excellent travail au service du temporel de l'Eglise, en compagnie des nombreux bénévoles qui les accompagneront au mieux dans cette tâche parfois ardue mais tellement importante...



De gauche à droite : Loris Resinelli, Sylvie Paesmans, l'Abbé Philippe Pardonce, Etienne Van Quickelberghe, l'Abbé Serge Julien Tchinda, l'Abbé Augustin Olenga Yeta, l'Abbé Henri Batalie, Christian Draguet, Déborah Lo Mauro et Angelo Macchia.

► RAPPEL : ASBL : inscription au registre UBO

Loris Resinelli

Comme beaucoup le savent, l'ensemble des ASBL de Belgique ont dû enregistrer leurs administrateurs au registre UBO avant la date butoir du 30 septembre 2019.

Ce n'est pas encore le cas de votre ASBL ? Cet article d'ultime rappel est fait pour vous !

En effet, un **délai de tolérance** a été octroyé aux ASBL non encore en ordre afin qu'elles puissent se régulariser. Ce délai **prend fin le 31 décembre 2019**. A compter du 1^{er} janvier 2020, des sanctions seront possibles contre les ASBL qui n'ont pas réalisé cette tâche.

Toutes les informations relatives à cette nouvelle obligation sont disponibles dans l'article « ASBL : inscription des bénéficiaires effectifs au registre UBO », en page 16 de la revue « Eglise de Tournai » du mois de janvier 2019.

Dès lors, que devez-vous faire en tant que petite ASBL paroissiale ?

En tant qu'administrateur d'ASBL, vous devez faire deux choses **avant le 31/12/2019** :

1/ Vous assurer que vous disposez d'un registre à jour des bénéficiaires effectifs de votre ASBL et de leurs coordonnées et que les informations disponibles au Moniteur belge sont bien à jour. Si ce n'est pas le cas, il convient de remédier rapidement à ce problème.

2/ Inscrire tous vos bénéficiaires effectifs sur l'application UBO en ligne, avec un accès via lecteur de carte d'identité. Toutes les informations de connexion et d'utilisation de l'application sont disponibles sur le site <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

Par ailleurs, nous vous rappelons que pour plus de facilité à l'encodage, il est important que vos données soient correctement reprises sur votre fiche BCE. La première démarche est donc de consulter la fiche de votre ASBL sur le site de la Banque Carrefour des Entreprises et de vérifier si les administrateurs qui y sont repris sont bien les bons.

Et ensuite ?

Par la suite, à chaque modification de la composition de votre conseil d'administration, il conviendra d'aller modifier votre registre UBO en ligne en retirant les anciens administrateurs et en ajoutant les nouveaux fraîchement élus.

Le SAGEP se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.